

USLD LES MONGES

LES TARIFS

Les frais de séjour sont facturés au mois, à terme échu.

Hébergement USLD :

✚ Chambre individuelle	: 66,64€
✚ Chambre double	: 62,07€

Hébergement USLD (- de 60 ans) :

✚ Chambre individuelle	: 93,77€
✚ Chambre double	: 89,20€

Dépendance USLD :

✚ GIR 1 et 2	: 28,03€
✚ GIR 3 et 4	: 17,79€
✚ GIR 5 et 6	: 7,55€

Modalités et conditions de facturation et de paiement :

- Les frais de séjour sont facturés au mois, à terme échu.
- Le paiement devra s'effectuer à réception de la facture :
 - o auprès du Trésor Public, TSA 20005, 94974 Créteil cedex 9,
 - o par prélèvement bancaire,
 - o ou directement sur le site internet du CHIC www.chic-cm.fr



USLD LES MONGES

12 Rue des Monges
BP 30418
81108 Castres Cedex

☎ : 05 63 71 63 01

✉ : monges.admissions@chic-cm.fr

PROCEDURE A SUIVRE POUR INSTRUIRE UNE DEMANDE D'INSCRIPTION EN EHPAD/USLD

Les dossiers de demandes d'admissions sont à instruire en ligne :

→ Connectez-vous au site www.viatrajectoire.fr

- ✚ Cliquer sur « espace particulier »
- ✚ Suivez la démarche en ligne
- ✚ Conserver votre numéro de dossier et votre mot de passe.

Documents à fournir en priorité pour la constitution du dossier dans VIA TRAJECTOIRE :

Etat civil :

- ✚ Livret de famille complet (toutes les pages) ou extrait d'acte de naissance intégral
- ✚ Carte Nationale d'Identité, recto verso
- ✚ Ordonnance du juge en cas de mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale...)

Situation économique :

- ✚ Dernier avis d'imposition sur le revenu
- ✚ Dernier relevé de compte bancaire et synthèse de l'épargne
- ✚ Relevé d'identité bancaire (RIB)

Documents à fournir pour que le dossier d'admission soit complet lors de l'admission :

- ✚ Attestation de droits à la Sécurité Sociale
- ✚ Carte mutuelle, recto verso
- ✚ Taxe(s) foncière(s)
- ✚ Attestation de responsabilité civile (dans le contrat assurance habitation)
- ✚ Carte d'invalidité, pour les personnes de moins de 60 ans
- ✚ Notification APA du Conseil Départemental si bénéficiaire
- ✚ Notification de l'Allocation Logement (CAF) si bénéficiaire
- ✚ Coordonnées des enfants (postales, téléphoniques, mails)

Aides financières possibles à solliciter pour les frais d'hébergement :

- ✚ **APA établissement** (dossier à constituer et à envoyer au Conseil Départemental au moment de l'admission). L'APA interviendra sur le tarif dépendance (GIR 1 à GIR 4) appliqué par l'Etablissement.
- ✚ **Allocation logement CAF ou MSA** (dossier à constituer à l'entrée en Etablissement).
- ✚ **Aide Sociale à l'hébergement** (dossier à retirer en mairie) : aide sociale soumise à récupération sur la succession, et étant subsidiaire à l'obligation alimentaire.